selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Réactif au borate pour le bois N° 2 SS

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Réactif au borate pour le bois N° 2 SS

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: WB1002SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc. 860 Gitts Run Road Hanover, PA 17331 1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Inflammable

Liquides inflammables, catégorie 2



Toxique

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 3



Risque pour la santé

Toxicité systémique pour certains organes cibles apres exposition unique, Catégorie 1

Toxicité aiguë dermique 3.

Corrosion / irritation cutanée - Corrosion cutanée 1A.
Liquide inflammable. 2.

Toxicité aiguë orale 3.

AcTox Inhaln 3.

STOT SE. 1.

Mot signal: Danger

Mentions additionnelles de danger:

Vapeur et liquide hautement inflammables.

Toxique si avalé.

Toxique au contact dela peau.

Toxique si inhalé.

Endommage les organes.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin. Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Réactif au borate pour le bois N° 2 SS

Bien se laver la peau après utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Mesures spécifiques (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas d'exposition : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:				
CAS 67-56-1	Méthanol, ACS	81.75 %		
CAS 7647-01-0	Acide hydrochlorique, ACS	14.82-14.83 %		
CAS 69-72-7	Acide salicylique, ACS	3.42-3.43 %		
		Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter immédiatement un médecin. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer de bouche-à-bouche sans barrière de protection afin d'éviter les brûlures.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincer ou laver la peau/les cheveux en douceur avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'[]il non exposé. Rincer ou laver l'?il exposé doucement avec de l'eau pendant 30 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin. (ophtalmologiste).

Après ingestion:

Rincer abondamment la bouche. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas d'exposition, appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un service d'intervention d'urgence pour une consultation

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Réactif au borate pour le bois N° 2 SS

médicale / pour des conseils tout en prenant des mesures d'urgence.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Poison. Toxique en cas d'ingestion, d'absorption par la peau et d'inhalation, pouvant potentiellement causer des effets irréversibles. Irritant pour les yeux, peau et les voies respiratoires. Peut causer un assèchement ou des fissures de la peau. Peut causer des irritations des voies respiratoires, des yeux et de la peau. Peut causer des brûlures sur toutes les zones en contact. Peut être mortel si ingéré. Irritation/brûlures, toutes les voies d'exposition. Yeux : Peut causer irritations, brûlures, douleurs, et possibles lésions de la cornée et de la conjonctive. Peau : Peut causer des irritations, rougeurs, douleurs. Ingestion : Peut provoquer nausées, crampes, vomissements, diarrhée, brûlure de la gorge, de la bouche, de l'?sophage et du tractus gastro-intestinal, voir la mort. Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires, de la gorge, des yeux, des muqueuses et du nez. Des concentrations élevées peuvent avoir effet narcotique. Peut être mortelle ou causer la cécité en cas d'ingestion. Ne peut pas être rendu non toxique. Effets sur le système nerveux central. Affection cutanée, affection préexistante de la vue, tractus gastro-intestinal. Toxique: toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, ingestion ou absorption par la peau. Les expériences montrent effet toxique pour la reproduction chez les animaux de laboratoire. Peut provoquer des effets indésirables sur les reins et sur le foie.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Les contenants peuvent être refroidis à l'aide d'un jet d'eau. Poudre chimique, mousse, dioxyde de carbone. Le jet d'eau peut être utilisé pour diluer les déversements aux mélanges non inflammables. Neutraliser avec du carbonate de sodium ou de la chaux éteinte.

Agents d'extinction non appropriés:

L'eau peut être inefficace.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Risque d'inflammation. Liquide inflammable et corrosif. Les vapeurs peuvent s'enflammer et causer un explosion se elles se trouvent dans un espace réduit. Les vapeurs peuvent passer dans la source de feu et causer des retours de flammes. Un contact avec des métaux est susceptible de générer de l'hydrogène gazeux. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers la source d'allumage et créer un retour de flamme. Les conteneurs peuvent exploser quand ils chauffent.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Appliquer les procédures habituelles. Peut libérer des gaz toxiques en cas d'incendie. Utiliser des vêtements de protection. Utiliser des équipements approuvés par le NIOSH. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éliminer toute source d'allumage. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Prendre des précautions contre les décharges électrostatiques.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Réactif au borate pour le bois N° 2 SS

ventilation adéquate. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Ne pas déverser dans les égouts. Voir Section 13. Maîtriser le déversement. Absorber avec des matériaux inertes et recueillir dans un pour déchets chimiques pour l'élimination. Aérer la zone où est survenu le déversement. Utiliser un équipement qui ne provoque pas d'étincelles. Un agent d'extinction d'incendie doit être disponible en cas d'incendie. Neutraliser avec du carbonate de soude ou du carbonate de calcium. Ajouter de l'eau pour former de la boue. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Toujours appliquer les réglementations locales. Suivre les méthodes d'manipulation appropriées. Éliminer toute source d'allumage.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Prendre des précautions contre les décharges électrostatiques. Les contenants vides peuvent être dangereux en raison de la présence éventuelle de résidus.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer avec des risques similaires. Protéger contre le gel et les dommages matériels.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle







Paramètres de contrôle:

67-56-1, Méthanol., ACGIH: 250 ppm STEL; 200 ppm MPT.

7647-01-0, Chlorure d'hydrogène (Acide chlorhydrique), ACGIH VLS 2 ppm Maximum.

7647-01-0, Chlorure d'hydrogène (Acide chlorhydrique), NIOSH 5 ppm Maximum ; 7 mg/m3 Maximum.

7647-01-0, Chlorure d'hydrogène (Acide chlorhydrique), NIOSH 50 ppm IDLH.

7647-01-0, Chlorure d'hydrogène (Acide chlorhydrique), OSHA LEP 5 ppm Maximum; 7 mg/m3 Maximum.

67-56-1, Méthanol., NIOSH: 250 ppm LECT; 325 mg/m³ LECT. 67-56-1, Méthanol., NIOSH: 200 ppm MPT; 260 mg/m³ MPT.

67-56-1, Méthanol., ACGIH VLS : 262mg/m3. 67-56-1, Méthanol., OSHA LEP : 260 mg/m3.

7647-01-0, Acide hydrochorique, ACGIH VLS : 7,5mg/m3. 7647-01-0, Acide hydrochorique, OSHA LEP : 7 mg/m3.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Réactif au borate pour le bois N° 2 SS

Protection respiratoire: Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. En cas de dépassement des

limites d'exposition, un respirateur à masque complet avec une

cartouche anti-vapeurs organiques peut être porté.

Protection de la peau: Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de

la dégradation.

Protection oculaire: Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Mesures générales d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter

le contact avec les yeux et la peau. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de

laboratoire. Effectuez un entretien de routine.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Âcre à légèrement piquante	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non déterminé
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Non déterminé
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Non déterminé	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto- inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Inflammable	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

L'excès de chaleur, les matières incompatibles, les flammes ou les étincelles.

Matériaux incompatibles:

Oxydants forts, chaleur, étincelles, flammes nues. Attaque certaines formes de caoutchouc, de plastique et de revêtements. Peut réagir avec de l'aluminium métal et dégager de l'hydrogéna gazeux.

Produits de décomposition dangereux:

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Réactif au borate pour le bois N° 2 SS

Monoxyde de carbone, formaldéhyde. Oxydes toxiques de carbone, vapeurs de chlorure d'hydrogène et d'hydrogène.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Dermique:

DL50 15800 mg/kg (lapin).

DL50 Lapin >5010 mg/kg 7647-01-0.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Dommages/irritations oculaires sévères:

irrite les yeux et la peau.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice:

S'est produit chez les animaux de laboratoire

STOT exposition simple et répétée:

Classé comme causant des dommages aux organes : Yeux, peau, nerf optique, appareil gastro-intestinal, système nerveux central, système respiratoire, foie, rate, rein, sang

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Crustacés (aiguë 69-72-7), 48 heures CE50 Daphnia magna : 870 mg/L [statique].

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Pimephales promelas : 28200 mg/L.

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Oncorhynchus mykiss: 19500 - 20700 mg/L.

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Pimephales promelas : > 100 mg/L.

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Oncorhynchus mykiss: 18 - 20 mL/L.

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Lepomis macrochirus: 13500 - 17600 mg/L.

Persistance et dégradabilité:

Non persistant.

Potentiel bioaccumulatif:

Ne devrait pas former une bio accumulation.

Mobilité dans le sol:

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Réactif au borate pour le bois N° 2 SS

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Absorber avec une matière absorbante non combustible comme du sable ou de la terre et mettre sous contenant avant élimination. Assurer une ventilation. Un agent d'extinction d'incendie doit être disponible en cas d'incendie. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA UN2924

Exception quantité limitée: Aucun(e)

En vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e) Nom d'expédition approprié: Liquide inflammable, corrosif, N.S.A. (Méthanol; Solution d'acide hydrochorique).

Classe de risques: 3, 8 Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e) **Nom d'expédition approprié:** Liquide inflammable , corrosif, N.S.A. (Méthanol ; Solution d'acide hydrochorique).

Classe de risques: 3, 8 Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires: Aucun(e)





SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu, Chronique, Incendie

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

67-56-1 Methanol.

7647-01-0 Hydrochloric acid (acid aerosols including mists, vapors, gas, fog, and other airborne forms of any particle size; 1.0 % de minimis concentration).

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Réactif au borate pour le bois N° 2 SS

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

67-56-1 Méthanol 5000.

7647-01-0 Acide hydrochorique 5000 lbs.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

67-56-1 Methanol.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 3-0-0 **HMIS**: 3-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).

CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).

RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).

TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)

NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).

DOT US Department of Transportation.

IATA Association internationale du transport aérien.

GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.

ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Réactif au borate pour le bois N° 2 SS

CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).

NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).

HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).

WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).

DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).